

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 26 septembre 2019 – Transmise le 26 septembre 2019 – Affichée le 26 septembre
2019

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-neuf, le 30 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., BOURDELAUD J-P., NICOLLE S., TACHDJIAN-GERVAIS J., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F., CAILLET F-X.

Absents excusés ayant donné pouvoir : C. BOULLE (pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE), B. LALANDE (pouvoir à Madame Stéphanie MAIMBOURG), D. DEFAYE (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), D. PIEFORT (pouvoir à Monsieur Yves POUJADE), N. LAUZEL (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), C. BRIAUD (pouvoir à Madame Marie-Noëlle TUGAS).

Madame Stéphanie MAIMBOURG est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En préambule du passage au premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé de retirer le point 5 relatif à la convention à passer avec La Maison Pop pour la mise à disposition des locaux de la Gare dans l'attente de certains éléments, dont la dénomination exacte « Maison des Services Public » ou « Maison France Service » et de ses implications sur le fonctionnement de ce service géré par l'association.

DELIBERATION n° 017240DE300920191 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA MAISON POP :

Dans le cadre de la création de la Maison des Services aux Publics, l'association La Maison Pop a pu obtenir une aide de 50 % du montant des investissements mobiliers nécessaires au fonctionnement de la structure auprès de la CAF.

C'est pourquoi il a été convenu avec La Maison Pop que l'association porterait l'investissement relatif au pan informatique de la MSAP pour lequel la Commune ne pouvait être subventionnée et que cette dernière prendrait en charge à hauteur de 50 % le coût de cet investissement informatique.

Ce volet informatique représente un coût de 17 901,88 TTC. Il est donc nécessaire que la Commune de Montendre accorde à la Maison Pop une subvention de 8 950,94 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	unanimité	

- Décide de verser à l'association La Maison Pop une subvention exceptionnelle de 8 950,94 € ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920192 :

CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SYNDICAT DES EAUX :

Par délibération du 20 juin 2019, le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Charente Maritime a décidé de modifier sa dénomination en « Eau 17 ».

Ce changement de dénomination implique modification des statuts du Syndicat.

C'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire impliquée par cette nouvelle appellation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de Charente Maritime qui devient Eau 17 ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920193 :

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINTES AU SYNDICAT DES EAUX :

Par délibération du 6 juin 2019, la Ville de Saintes a demandé son adhésion au Syndicat des Eaux pour les compétences eau et assainissement collectif.

Par délibération du 20 juin 2019, le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Charente Maritime a accepté cette adhésion, la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur cette adhésion de la Ville de Saintes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	Unanimité	
Contre		
Abstention		
Vote	20	

- Approuve l'adhésion du Syndicat des Eaux de Charente Maritime de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif ;
-
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920194 :

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE MARITIME (LOIS NOTRe ET FERRAND) :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), complétée par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, dite loi Ferrand, ont prévu le transfert, à titre obligatoire au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif aux communautés de Communes.

La loi Ferrand a instauré un mécanisme permettant aux communes de différer ce transfert au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Cette évolution législative impose donc une recombinaison des membres du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Charente Maritime en raison des mécanismes de représentation-substitution prévu par les articles L 5124-21-II et L 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « La communauté de Communes est [...] substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte ».

En pratique, la substitution ne nécessite pas la mise en œuvre d'une procédure d'adhésion proprement dite de la communauté de communes au Syndicat. Celle-ci devient, de plein droit, pour les seules compétences exercées par le Syndicat et la communauté, en lieu et place des communes à double appartenance, membre du Syndicat.

Au titre de l'article L 5711-3 du CGCT, la communauté occupe l'ensemble des sièges occupés auparavant par les communes au sein du Comité Syndical. Cette procédure se matérialise par une délibération de la communauté pour désigner les délégués au sein du Comité Syndical.

Afin d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2020, il a été étudié et proposé une modification des statuts du Syndicat des Eaux afin de prendre en compte ces éléments et modifier la gouvernance du Syndicat en l'adaptant aux enjeux du territoire.

En l'espèce, le syndicat, en tant que syndicat mixte fermé, couvre un territoire de 459 communes et propose à ses adhérents 3 compétences à la carte :

- Alimentation en eau potable ;
- Assainissement collectif ;
- Assainissement non collectif.

Et 3 activités accessoires :

- Lutte contre l'incendie ;
- Maintenance et exploitation de stations de pompage, de traitement et hydrocurage des réseaux ;
- Réception et traitement de matière de vidange.

Les statuts actuels prévoient un Comité Syndical de 467 délégués et un bureau Syndical de 27 membres.

La représentation actuelle des membres au sein du Comité Syndical a pour effet de constituer un Comité Syndical de taille conséquente, peu adapté au débat démocratique, qui engendre des difficultés, notamment pour atteindre le quorum.

Un besoin d'anticiper les futures représentations-substitutions et d'actualiser les statuts du Syndicat des Eaux est donc apparu.

Par délibération du 20 juin 2019, le Comité Syndical s'est prononcé en faveur d'une représentation multicritères (population, nombre de communes et nombre de branchements) et la mise en place d'un système de collèges dont l'objet est de représenter selon les mêmes critères les communes membres d'EPCI dans lesquelles le droit d'opposition temporaire au transfert a été mis en œuvre. En outre, les statuts ont été allégés pour les rendre plus lisibles.

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auxquels les compétences eau et assainissement seront transférées au 1^{er} janvier 2020, leur nombre de délégués sera établi selon 3 critères sur la base des données suivantes :

- Population authentifiée INSEE à hauteur de 60 % de la représentation totale ;
- Le nombre de communes de chaque EPCI à hauteur de 20 % de la représentation totale ;
- Le nombre total d'abonnés au service d'eau potable à hauteur de 20 % de la représentation totale.

Le nombre de délégués sera calculé selon la formule suivante :

$(\text{Population}/5\ 000 \times 0,6) + (\text{nombre de communes}/5 \times 0,2) + (\text{nombre d'abonnés}/3\ 000 \times 0,2)$

Pour les Communes ayant optées pour le report du transfert de compétences à l'EPCI, il sera constitué pour chaque EPCI concerné un collège électoral au sein duquel chaque commune désignera un délégué qui votera pour la désignation des délégués du territoire concerné au Comité Syndical.

Le nombre de délégué de chaque collège électoral sera déterminé selon les mêmes critères que pour les EPCI.

Ces nouveaux statuts seront applicables à l'issue du prochain renouvellement général.

Cette modification des statuts du Syndicat doit être approuvée par les membres conformément à la procédure prévue aux articles L 5211-20, L 5212-6, L 5212-7, L 5212-7-1, L 5212-8 et L 5711-1 du CGCT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	.
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux de Charente Maritime adoptées par délibération du Comité Syndical en date du 20 juin 2019 ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920195 :

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON POP POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA GARE :

Point retiré de l'ordre du jour.

DELIBERATION n° 017240DE300920196 :

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LE CHAT LIBRE DES TROIS MONTS :

Aux termes de l'article L 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Maire doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et de chats sur le territoire de sa commune. Notamment, il a pour mission d'organiser un service de fourrière auprès duquel seront conduits les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la Commune.

A l'échéance d'un délai de garde de 8 jours, l'animal capturé sera transmis à une association protectrice des animaux qui pourra ensuite le mettre à l'adoption ou, après avis vétérinaire, procéder à son euthanasie.

En ce qui concerne les chats errants sans maîtres, l'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime dispose que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. »

L'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime, dans son annexe chapitre V édicte que : « Les animaux errants ne peuvent être saisis sur le territoire d'une commune qu'à la demande du maire de cette commune ou, dans les propriétés, dans les conditions prévues à l'article L211-22 du code rural et de la pêche maritime. [...] Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

L'Association Le Chat Libre des Trois Monts a développé depuis plusieurs années des actions de mise en place de cages de capture, de ramassage des chats et de stérilisation en partenariat avec le cabinet vétérinaire de Montendre qui permettent de satisfaire aux obligations réglementaires présentées ci-dessus. Il apparaît donc pertinent de passer une convention avec l'association du Chat Libre des Trois Monts définissant les responsabilités respectives des différents intervenants en cas de déclenchement par le Maire de campagnes de stérilisation féline.

La Commune confie la gestion des opérations de capture à l'association Le Chat Libre des Trois Monts. Les campagnes de capture seront réalisées sur la base d'un arrêté municipal et la Commune assurera la diffusion de l'information à la population relative à la programmation de la campagne de stérilisation. L'association procèdera à la mise en place des cages de capture, aux tournées journalières de ramassage des chats piégés et à leur placement provisoire dans un lieu adapté. Elle assurera ensuite le transport des animaux à la clinique vétérinaire de Montendre et, après stérilisation et identification, prendra en charge leur relâcher sur les lieux de la capture, étant entendu que les puces d'identification seront mises au nom de l'association Le Chat Libre des Trois Monts. La Commune prendra en charge directement auprès du cabinet vétérinaire les frais afférents à cette opération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention avec l'association le Chat Libre des Trois Monts pour l'organisation d'une campagne de stérilisation et identification des chats errants du territoire de la Commune de Montendre ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920197 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LECTUR@MEDIA :

L'association Lectur@média organise le 20 octobre 2019 le 7^e salon du livre de Montendre. Cette manifestation regroupera 45 auteurs de littérature générale et jeunesse à la salle des fêtes de Vallet et aura pour thème le Japon.

Plusieurs animations et expositions seront proposées autour du thème de la culture et de la littérature japonaise (origami, concours de dessin manga, jeux de société japonais, etc.).

Afin d'accompagner l'association dans l'organisation de cet évènement, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 350 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'accorder à l'association Lectur@média une subvention exceptionnelle de 350 € au titre de l'organisation du Salon du Livre 2019 ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE300920198 : OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES n° 3 – MAISON DES SERVICES AU PUBLIC - REHABILITATION SALLE DES FETES DE VALLET ET PARTS SOCIALES BELLE FACTORY :

Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Vallet sont terminés et il convient de prévoir une ouverture de crédits supplémentaires pour l'équipement cuisine sur cette opération, des crédits sur l'opération de la réhabilitation de la gare en Maison des services au public pour des avenants au marché initial et pour la souscription de 5 parts sociales à l'article 261 auprès de la SCIC Belle Factory délibération n° 017240DE0107201910.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- De voter l'ouverture de crédits supplémentaires comme ci-dessous détaillée :

Article et libellé	DEPENSES	RECETTES
- 022 Dépenses imprévues	-22 200,00 €	
- 023 Virement à la section d'investissement	+22 200,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0	0
- 2313/231 – Réhabilitation gare en Maison Services au Public	+12 000,00 €	
- 2313/232 Réhabilitation salle des fêtes de Vallet	+ 10 000,00 €	
- 261 – Titres de participation	+ 200,00 €	
- 021 Virement de la section de fonctionnement		+ 22 200,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+22 200,00 €	+22 200,00 €
TOTAL GENERAL	+ 22 200,00 €	+ 22 200,00 €

DELIBERATION n° 017240DE300920199 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE MARITIME POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES :

Le Conseil Départemental de la Charente Maritime a mis en place un fonds d'aide à la restauration des archives de plus de 100 ans des communes de moins de 5 000 habitants.

Ce fonds permet de soutenir la Commune qui en fait la demande à hauteur de 50 % du coût hors taxes de la restauration, dans la limite d'un montant annuel de 4 000 € HT, à condition d'obtenir un avis favorable aux conditions de restauration prévues de la part des Archives Départementales.

Il est nécessaire de procéder à la restauration de registres anciens, tables décennales de 1806 – 1932 et registres naissances, mariages et décès de 1692 à 1796.

Des devis ont été sollicités auprès de 3 sociétés différentes et envoyés pour avis au service des Archives Départementales dont un seulement a reçu un avis technique favorable, à savoir celui présenté par l'Atelier du Patrimoine.

Le devis s'élève à un montant total de : 2 489,65 € H.T.

Il apparaît donc opportun de sélectionner la prestation proposée par l'Atelier du Patrimoine et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de ce devis.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- approuve l'opération de restauration de registres anciens, comme présentée ci-dessus ;
- sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Charente Maritime à hauteur de 50 % du montant HT de cette opération ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N° 017240DE3009201910 :

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil Municipal de Montendre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;

- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Personnel, à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;
- Précise qu'ils seront chargés de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE3009201911 :

CONVENTION A PASSER AVEC LA SEMIS POUR LA CREATION D'UNE MAISON RELAIS :

Par délibération n° 017240DE250320193 en date du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a donné son accord de principe à la création d'une Maison Relais en partenariat avec l'association Tremplin 17.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 fait état de territoires ruraux (Haute Saintonge et Vals de Saintonge) qui cumulent une pauvreté monétaire et un éloignement géographique par rapport à l'offre de service existante.

Les Maisons Relais constituent une forme de logement accompagné pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a donné un accord de principe à l'Association « Tremplin 17 » pour la gestion de 20 places à créer à horizon 2022, sur le territoire de la Haute Saintonge et plus précisément sur la Ville de Montendre qui s'est portée candidate pour accueillir ce projet.

L'Association « Tremplin 17 » a sollicité la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), qui a été créée pour agir dans un but d'intérêt général, et qui est agréée par les Services de l'Etat pour la construction et la gestion de patrimoine locatif social, pour construire une maison-relais de 20 logements sur la Ville de Montendre. A son achèvement, l'ensemble immobilier construit sera mis à disposition de l'Association « TREMPLIN 17 », association agréée par arrêté préfectoral pour l'intermédiation locative, pour une durée de 50 ans.

La SEMIS a sollicité la Ville de Montendre pour la mise à disposition, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, moyennant un loyer symbolique de 15,24 €, du terrain d'emprise du projet, et pour préciser les conditions d'étude de ce projet.

Il est donc nécessaire, pour la poursuite de ce projet que le Conseil Municipal adopte la convention encadrant les engagements respectifs de la SEMIS et de la Commune de Montendre dans le cadre de ce projet.

L'opération portée par la SEMIS peut être synthétisée comme suit :

❖ **Situation du programme** : Commune de Montendre (17130)

Les constructions seraient édifiées sur un terrain cadastré section AH 118, propriété de la Commune, à diviser en fonction de l'emprise du projet.

❖ **Le programme de construction est le suivant** :

- 1) Des locaux privatifs d'une surface de 380 m² :
 - 18 logements de type 1 de 18 m² environ ;
 - 02 logements de type 1' de 25 m² environ ;
- 2) Des parties communes (accueil, cuisine ouverte sur la salle d'activités, un salon, une buanderie, des espaces de circulations, des locaux techniques, des sanitaires, un local poubelles, un local vélo) d'une surface de 187 m² ;
- 3) 5 bureaux d'une surface de 94 m² environ ;
- 4) Des espaces extérieurs aménagés de 291 m² environ (coursives, terrasses, balcons, etc...)

Les missions de la SEMIS sont les suivantes :

1) Faisabilité de l'opération :

- Désignation d'un maître d'œuvre jusqu'au stade avant-projet sommaire avec estimation ;
- Etablir, sur la base de cette estimation, le prix de revient prévisionnel de l'opération ;
- Présenter une simulation financière sur une durée de 40 ans à partir de la grille des paramètres macro-économiques utilisée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour vérifier la faisabilité économique de l'opération, savoir la compatibilité de la redevance avec les possibilités financières du gestionnaire « Tremplin 17 ».

2) Si la faisabilité de l'opération est avérée :

- Signature d'une promesse de bail avec le gestionnaire ;
- Dépôt d'un permis de construire ;
- Solliciter l'ETAT pour l'obtention de l'agrément ;
- Solliciter les autres financeurs ;
- Poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase « analyse des offres » ;
- Choix des entreprises : Les marchés de travaux de toutes catégories seront passés conformément aux procédures prévues par le décret numéro 2005-1742 du 30 décembre 2005 et décrets suivants pris en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005. Le maire de la commune ou son représentant est membre avec voix délibérative de la commission qui attribuera les marchés de travaux.
- Recaler l'étude financière sur la base du prix de revient après appel d'offres ;
- Solliciter le prêt ou les prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3) Si tous les financements sont obtenus :

- Signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans ;
- Signature des marchés de travaux (engagement des travaux) ;
- Signature des contrats de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Signature de la convention tripartite 'Etat, SEMIS et gestionnaire' ;
- A l'achèvement, les locaux seront mis à disposition du gestionnaire choisi en concertation avec la Ville de Montendre moyennant le paiement d'une redevance calculée comme indiqué ci-dessus.

Les engagements de la Commune sont les suivants :

La Commune de Montendre s'engage à accorder sa garantie d'emprunt Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) souscrit par la SEMIS

Eu égard, à cet engagement, le Commune devra :

- Participer à l'élaboration du programme avec le maître d'œuvre choisi par la SEMIS et le gestionnaire,
- Donner son accord sur les 1^{ère} et 2^{ème} étapes stipulées présentées ci-dessus,
- Mettre à disposition l'ensemble immobilier par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, condition nécessaire pour l'octroi de l'agrément de l'ETAT,
- Délibérer pour la garantie des emprunts que la SEM sera amenée à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. A cet égard, il est précisé que les garanties d'emprunts pour le financement du logement social ne sont pas prises en compte ni dans le calcul du ratio (Galland) du plafonnement du risque budgétaire ni pour le calcul du ratio de la division du risque au profit d'un même débiteur public au privé (ratio de la division du risque).

La Commune s'engage enfin, si aucune suite n'était donnée à cette opération aux termes des 1^{ère} et 2^{ème} étapes, à indemniser la SEMIS à hauteur des frais engagés par cette dernière, dans le cadre des études de faisabilité de l'opération, sur présentation de justificatifs (frais de parution, honoraires de bureau d'études techniques, de maîtrise d'œuvre, frais de géomètres, d'étude de sols, etc....). A cet égard, les frais engagés à la date des présentes sont :

- la rémunération du maître d'œuvre jusqu'aux études d'avant -projet (tranche ferme de son contrat), soit la somme de 26 918,40 € TTC,
- les frais d'études de sol (3 468 € TTC),
- les frais de parution de l'appel à candidatures pour le choix d'un maître d'œuvre (943.68 €).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention à passer avec la SEMIS pour la création d'une Maison Relais :

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE3009201912 :

CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE SAINT SAVIN :

La Commune de Montendre a sollicité le Conseil Départemental pour la réalisation de deux aménagements de sécurité sur la rue de Saint Savin (RD).

Ces aménagements visent à protéger le carrefour entre la rue de Saint Savin et la rue de la Garenne ainsi que le passage piéton situé devant l'école maternelle tout en restreignant la vitesse de circulation sur cet axe.

Les travaux prévus consistent en :

- Au niveau du carrefour entre la rue de Saint Savin et la rue de la Garenne :
 - La création de deux plateaux surélevés en amont et en aval du carrefour sur la rue de Saint Savin ;
 - La création de deux îlots avec séparateurs avec bordures au niveau du tourne-à-gauche ;
 - La mise en place d'une signalisation verticale zone 30 ;
 - La reprise du pluvial et la mise à niveau des accessoires des réseaux.
- Au niveau de l'école maternelle :
 - La création d'un passage protégé surélevé sur la rue de Saint Savin en lieu et place de l'actuel passage surélevé ;
 - La mise en place d'une signalisation verticale zone 30 ;
 - La reprise du pluvial et la mise à niveau des accessoires des réseaux.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 38 021,02 € HT, dont, dans le cadre du règlement départemental relatif aux travaux en traverse d'agglomération, la Commune prendrait la moitié en charge, soit 18 670,51 € HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention à passer avec le Conseil Départemental de Charente Maritime relative aux travaux d'aménagement de la rue de Saint Savin (RD 145) ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 27 juin au 23 septembre 2019.

Monsieur le Maire expose ensuite que la Communauté de Communes de Haute Saintonge et la SEM Energie Midi Atlantique vont prochainement développer un projet de déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le territoire.

Il explique qu'il tient, par principe, à ce que la Commune puisse s'inscrire dans le cadre de ce projet qui sera exposé lors du Conseil Communautaire du 16 octobre prochain. Il invite les membres du Conseil à suggérer les sites qui pourraient leur venir à l'esprit pour implanter ce type d'équipement.

Monsieur CAILLET explique que la durée de vie des panneaux photovoltaïques a pu être surestimée par endroits par rapport à ce qui est constaté dans la réalité.

Monsieur GIRAUDEAU déclare qu'il s'agit d'équipements en constant progrès et que des panneaux d'une âges d'une dizaine d'année n'ont sans doute pas les standards de durabilité que ceux utilisés actuellement.

Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD explique que, depuis plusieurs années, une réflexion est menée autour de la problématique de la mobilité sur notre territoire rural.

Elle explique qu'en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, un système dédié de covoiturage appelé REZOPOUSSE est en cours de développement sur le territoire et devrait prochainement être mis en service.

Les personnes ayant besoins de covoiturage et les conducteurs volontaires pour s'inscrire dans ce projet s'inscriront en Mairie via une interface web gérée par le personnel d'accueil sur présentation de leur carte d'identité, pour sécuriser les utilisateurs.

Par la suite, en s'inscrivant 24 heures à l'avance, ils pourront solliciter un trajet en covoiturage et être pris en charge par un conducteur inscrit faisant le même trajet sur un « point de montée ».

Il est prévu 17 à 18 points sur Montendre, 1 à 2 sur Vallet et 4 à Charde. Ces points feront l'objet d'une signalétique fournie par la Communauté de Communes et installée par la Commune. Les points de montée seront prévus de manière à permettre une montée sécurisée des utilisateurs.

Madame Marie-Noëlle TUGAS explique que la cérémonie de dénomination de l'école maternelle en Ecole Simone Veil est, comme convenu, calée au 14 décembre 2019, de manière à être proche de la journée nationale de la Laïcité.

Madame Marie-Françoise GRUEL demande à Monsieur GIRAUDEAU s'il a réfléchi à la dénomination de la Salle Municipale en hommage à Claude AUGIER.

Monsieur GIRAUDEAU explique qu'il conviendra effectivement de lui rendre hommage en temps utiles mais qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur la manière de le faire. IL pourra s'agir de la Salle Municipale comme d'un autre lieu emblématique rappelant cette personnalité emblématique et engagée de longues années au service des Montendrais.

Madame Roseline LATHIERE-JOLY demande où en est le projet de numérotation de la Petite rue de la Nove.

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à la Police Municipale de s'en charger et qu'il va relancer le service. Il charge le Directeur général des Services de suivre ce dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h56.

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 27/06/2019 au 23/09/2019 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
27/06/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	355,26
27/06/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	959,47
27/06/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 385,77
27/06/2019	BMSO - POINT P	Petit outillage et fournitures.	456,55
27/06/2019	CEDEO	Petites fournitures.	396,30
27/06/2019	EURE-FILM	Petit matériel bibliothèque municipale.	232,85
27/06/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures vallet.	302,73
27/06/2019	SAS JDC	Location terminal carte bancaire du 03/06 au 03/09 bassin ludique	313,20
27/06/2019	SASU ADHIE PUB	Adhésifs pour vitres bureau psychologue.	254,28
27/06/2019	SARL DES DEUX AILES	Livres bibliothèque municipale.	310,25
27/06/2019	SARL ALBERT	Remplacement électrovanne gaz village de vacances.	275,06
27/06/2019	SAS FSP1 BATIMENT	Changt vitrage fenêtre bureau PEL.	252,00
27/06/2019	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule Charades/Vallet.	10,00
27/06/2019	EURL AUTO MOTO COUX MECA	Révision moto police municipale.	553,09
27/06/2019	NOREMAT SAS	Réparation tracteur Kubota.	338,86
27/06/2019	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	204,76
27/06/2019	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	108,97
27/06/2019	CM-CIC LEASING SOLUTIONS	Location logiciel gestion flotte copieurs	312,56
02/07/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine juin véhicules.	1 062,05
02/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées et fournitures PC FREE MUSIC.	100,06
02/07/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	725,12
02/07/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	701,40
02/07/2019	FUTURA PLAY SPORTS ET LOISIRS	Bracelets numérotés bassin ludique.	64,19
02/07/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Petit outillage chardes.	305,00
02/07/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose trappe réserve d'eau vallet.	320,00

02/07/2019	SARL BOUE FRERES		Petit matériel.	273,90
02/07/2019	BETTINELLI Michaël		Création affiche salon du livre.	150,00
02/07/2019	EUROMEDICARE		Mise à disposition médecin urgentiste et infirmier FREE MUSIC	6 648,00
02/07/2019	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX		Frais distribution bulletin municipal .	526,39
02/07/2019	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE		Location bouteille oxygène bassin ludique.	273,19
02/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE		Location Camion benne.	179,00
02/07/2019	PRIMAGAZ - LYON		Location citerne restaurant scolaire.	120,00
02/07/2019	SARL BERGER		Fauchage des prairies.	5 590,50
02/07/2019	SUEZ RV OSIS OUEST		Hydrocurage réseaux eaux pluviales.	4 510,00
02/07/2019	PLD AUTO SARL		Réparation véhicule IVECO ateliers	1 504,19
02/07/2019	SARL ALBERT		Intervention adoucisseur cuisine village de vacances	218,48
02/07/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES		Analyse eau bassin ludique.	215,71
02/07/2019	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE		Publication dans le vacancier 2019.	1 872,00
03/07/2019	LAROCHE MOTOCLTURE		Acquisition d'un reciprocateur CPL services techniques	511,98
03/07/2019	TECHNIQUE ETANCHE		Réfection étanchéité snack bassin ludique.	7 396,80
03/07/2019	S.A.P.E.S.O. S.A.		Frais publication marché public sud ouest gironde	1 445,96
09/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE		Debrées don du sang du 28/06/2019.	119,49
09/07/2019	GAUTHIER Didier		Baguettes don du sang du 28/06/2019.	42,50
09/07/2019	GAUTHIER Didier		Pain PC gendarmerie FREE MUSIC.	15,60
09/07/2019	LES DELICES DE L'OUEST		Debrées restaurant scolaire.	370,37
09/07/2019	SIRF		Debrées restaurant scolaire.	620,79
09/07/2019	BMSO - POINT P		Fouritures et petit outillage.	1 318,88
09/07/2019	CACC		Rubalise et vêtements de travail ateliers.	351,61
09/07/2019	CEDEO		Petit outillage salle d'expression corporelle.	62,81
09/07/2019	SARL JARDIFLOR		Plants fleurs, terreau et petit outillage espaces verts	66,60
09/07/2019	UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 17		Premiers secours FREE MUSIC du 21 au 24 juin.	7 488,00
09/07/2019	SAS ESPI BATIMENT		Pose cornières local Adonf.	468,00
09/07/2019	SARL JARDIFLOR		Gerbe cérémonie 18 juin.	80,00
09/07/2019	SARL S.O.F.A.D. MEGA FETES		Pavillon france pavoisement ville.	174,48
09/07/2019	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression enveloppes mairie + bulletin municipal	2 018,30
11/07/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant 2è quinzaine juin véhicules.	1 289,17
11/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE		Debrées réunion maire adjoints du 1/07/2019.	9,33
11/07/2019	SGDS - PROPNET		Produits d'entretien bâtiments.	1 376,88
11/07/2019	A2C SERVICES		3 doubles clés salle mystera PC gendarmerie Free.	16,50

11/07/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Fournitures espaces verts.	89,89
11/07/2019	SARL LC LAVAGE		Jetons de lavage véhicules ateliers.	0,00
11/07/2019	SARL SNM		Petit outillage ateliers.	96,30
11/07/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petites fournitures.	386,34
11/07/2019	YESSS ELECTRIQUE		Petit matériel électrique ateliers.	234,02
11/07/2019	SA FABIEN MATERIAUX		Chaussures sécurité	82,82
11/07/2019	SOLURIS		Regroupement des bases de données informatiques sur serveur	1 462,00
11/07/2019	SOLURIS		Module Chorus Auto installation, paramétrages poste compta	390,00
11/07/2019	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE		Location bouteilles oxygène bassin ludique.	92,77
11/07/2019	SUEZ RV OSIS OUEST		Vidange bacs dégraisseurs restaurant scolaire.	471,13
11/07/2019	SARL LEGER PERE ET FILS		Balayage voirie.	768,00
11/07/2019	SARL BOUE FRERES		Réparation tracteur Kubota.	1 195,50
11/07/2019	SELARL CABINET COQUILLEAU ET ASSOCIES		Division de la parcelle BA n° 97 protection incendie Moulin Buisson	546,00
12/07/2019	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS		Acquisition laveur haute pression Chardes.	925,00
12/07/2019	SARL LEGER PERE ET FILS		Mise en sécurité forêt contre les incendies.	4 807,68
15/07/2019	LES DELICES DE L'OUEST		Dentrées restaurant scolaire.	278,82
15/07/2019	SIRF		Dentrées restaurant scolaire.	77,39
15/07/2019	SARL BOUE FRERES		Petit matériel.	229,06
15/07/2019	SAS PASCOR - BRICOMARCHE		Achat de ventilateurs sur les écoles.	758,72
15/07/2019	SASU ARSICAUD FROID SERVICE		Réparation cellule de refroidissement restaurant scolaire	259,20
17/07/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien		Fourniture plan incliné cantine Chardes.	130,00
17/07/2019	SARL LC LAVAGE		Jetons de lavage véhicules ateliers.	100,00
17/07/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures et location camion chardes.	151,34
17/07/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures Vallet.	36,21
17/07/2019	L'ECHOPPE SARL		Vêtements travail agents CAE restaurant scolaire.	435,24
17/07/2019	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES		Presse bibliothèque.	33,60
17/07/2019	MORTUREUX Yolande		Livres bibliothèque.	832,15
17/07/2019	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école élémentaire.	3 158,39
17/07/2019	OCEDIS ET ETS MELFRANCE		Traitement eau bassin ludique.	1 313,28
17/07/2019	APAVE SUDEUROPE		Vérification aire de jeux école maternelle	600,00
17/07/2019	PLD AUTO SARL		Réparation véhicule chardes vallet IV.ECO.	2 492,15
17/07/2019	PEDAGOFICHE		Abonnement 2019.	260,00
17/07/2019	ASSOCIATION DAGAN		Animation musicale fête chardes le 5 juillet.	350,00
17/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE		Dentrées vin d'honneur 14 juillet.	171,05

17/07/2019	SARL HENRIQUET	Cocktail fête chardes du 5 juillet 2019.	600,00
17/07/2019	SARL LOCA-CHAPITEAU	Location parquet bal 14 juillet.	714,00
18/07/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Extincteurs et blocs sécurité bâtiments.	2 529,43
18/07/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Extincteurs écoles maternelle et élémentaire + mairie de Charades	3 228,70
18/07/2019	SARL BUGEAU	Dépose et pose carrelage cantine Vallet.	9 867,64
18/07/2019	SARL TARDY	Fourniture et pose clôture avec portail dépôt matériel services techniques	2 956,30
18/07/2019	TAPHANEL Céline	Gros travaux voirie Charades.	14 724,00
22/07/2019	TESSIER Philippe	Pain mai juin et juillet restaurant scolaire.	730,80
22/07/2019	SARL BOUE FRERES	Petit matériel Vallet.	61,60
22/07/2019	B.V.C.T.S. SA	Visite biennale tivolis.	402,60
22/07/2019	SARL BOUE FRERES	Location arrière clôture skate park.	150,76
22/07/2019	SARL BERGER	Nettoyage camping FREE + parcelle plantation pins	685,80
22/07/2019	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule IVECO ateliers.	2 039,29
22/07/2019	ASSOCIATION CULTURELLE JONZAC	Animation 14 juillet.	500,00
22/07/2019	ORCHESTRE MYRIAM	Animation bal du 14 juillet.	1 600,00
22/07/2019	POLE EMPLOI GUSO RECOUVREMENT	Cotisations patronales membres orchestre Myriam an	1 010,98
23/07/2019	SARL ALBERT	Pose clim double flux CADB/HE maison petite enfance	5 616,04
23/07/2019	SARL FRADON ET FILS	Installation climatisation réversible salles associatives Charades	2 956,01
23/07/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Acquisition extincteurs MSAP.	663,65
23/07/2019	BUREAU ALPES CONTROLES	Diagnostic immobilier salle municipale de Montendr	516,00
24/07/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine juillet.	1 271,50
24/07/2019	SARL BRICO-ONE	Acquisition élagueuse charades.	379,00
24/07/2019	SECURIMED	Matériel secours bassin ludique.	255,84
24/07/2019	KILOUTOU	Location matériel FREE MUSIC.	15 320,42
24/07/2019	TAPHANEL Céline	Location camion FREE MUSIC.	1 032,00
24/07/2019	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Nettoyage site lac après FREE MUSIC.	936,00
24/07/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation renault trafic ateliers.	1 515,49
24/07/2019	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais d'annonce décès Mr AUGIER	280,45
24/07/2019	HOTEL MONTANDRONIS Mme BARBIER Corinne	Hébergement du 14/15 juillet artistes compagnie AKOUMA	274,20
25/07/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Eau de source plan canicule.	95,76
25/07/2019	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Petit matériel pour serveur VPN école élémentaire.	96,00
25/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique bibliothèque.	359,98
25/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique Maison petite enfance.	439,52
25/07/2019	RESE	Contrôle et mesure des poteaux et bouches incendie	4 992,00

25/07/2019	SARL BERGER	Fauchage prairies.	1 602,90
25/07/2019	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fourniture et pose 2 spots bord de l'eau lac.	964,80
25/07/2019	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule Ford courrier.	65,00
25/07/2019	GROUPE MONITEUR	Abonnement "Gazette des Communes".	299,00
25/07/2019	BEWIDE	Formation à distance site "Webenchères".	150,00
30/07/2019	FORTIER James	Travaux d'isolation par l'extérieur cantine chardes	12 037,79
31/07/2019	CARDIAC SCIENCE FRANCE	Electrodes pour défibrillateurs.	367,20
31/07/2019	SASU ADHE PUB	Confection panneaux indication salon du livre	445,68
31/07/2019	SASU ADHE PUB	Panneaux indication Ecole J Baumont et trains.	109,20
31/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique ateliers.	390,22
31/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique coffrets forains.	373,79
31/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérificatifin électrique local pétanque lac.	213,92
31/07/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique tennis club.	250,60
31/07/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie Chardes.	7 199,56
31/07/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie vallet.	5 999,36
31/07/2019	TAPHANEL Céline	Travaux d'entretien voirie Vallet avant point à temps	3 204,00
31/07/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILFS	Réparation véhicule police municipale.	260,54
31/07/2019	SASU ADHE PUB	Modification date banderole forum des associations	96,00
31/07/2019	TOUCOPY-SODEB SAS	Contrat entretien copieurs Chardes et Vallet	33,43
01/08/2019	LAROCHE MOTOCLTURE	Réparation matériel espaces verts.	383,60
01/08/2019	GROUPAMA - AGENCE I7 COLLECTIVITE	Contrat flotte véhicules régul cotisation 2018.	207,03
01/08/2019	BOUVIER Annie	Repas des musiciens et artistes soirée du 14 juill	480,00
05/08/2019	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Mise en réseau salles de classe école maternelle.	1 933,01
06/08/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Boissons et denrées cantine chardes.	23,38
06/08/2019	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien bâtiments.	1 270,75
06/08/2019	BMSO - POINT P	Petit outillage et chaussures travail.	924,48
06/08/2019	CACC	Fourniture doublage pour rénovation sanitaires église	2 172,02
06/08/2019	CEDEO	Petites fournitures bâtiments.	647,66
06/08/2019	SARL BOUE FRERES	Petit outillage, graisse et filtre gasoil.	172,97
06/08/2019	SARL SNM	Descente de dalle.	28,30
06/08/2019	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Pile lithium bassin ludique.	5,63
06/08/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel bâtiments et ateliers.	891,52
06/08/2019	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location 3 bouteilles oxygène bassin ludique.	92,77
06/08/2019	SARL MARRIER Jérôme	Travaux électriques salle arts martiaux gymnase suite sinistre	511,20

06/08/2019	SARL MARRIER Jérôme	Travaux électriques éclairage et blocs secours bassin ludique	420,00
06/08/2019	SARL BOUE FRERES	Réparation filtre à gasoil tracteur Kubota.	123,68
06/08/2019	SARL MARRIER Jérôme	Remplacement coffret électrique pompe arrosage	448,80
07/08/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine juillet.	1 749,96
07/08/2019	A2C SERVICES	Doubles clés tampon + encreur Chardes.	158,30
07/08/2019	LOCATIONS TARD MATERIELS BTP	Location cylindre + remorque entretien voirie	240,00
07/08/2019	TAPHANEL Céline	Enrochement city stade.	1 044,00
07/08/2019	TAPHANEL Céline	Entretien aire de jeux école maternelle.	1 297,92
07/08/2019	TAPHANEL Céline	Entretien bac à sable écoles.	1 239,00
07/08/2019	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE V.I.E.	Frais personnel mis à disposition pour ménage local d'urgence	49,75
07/08/2019	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Installation prises informatiques dans les salles de classe école maternelle	4 371,02
07/08/2019	RABOTIN SAS	Location conteneur château du 01/07 au 31/07/2019	98,95
07/08/2019	COMPAGNIE AKOUMA	Spectacle de feu et pyrotechnie 14 juillet au château	3 479,00
08/08/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Achat micro ondes et bouilloire mairie.	89,98
09/08/2019	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	1 254,84
09/08/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Chardes.	167,73
09/08/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Toner imprimante multimédia + Ramettes papier A3	236,69
09/08/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique école maternelle	712,92
09/08/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique mairie.	409,87
09/08/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique bassin ludique	353,96
09/08/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade.	79,88
09/08/2019	OSE LOISIRS SARL	Repose terrain multisport au lac.	26 370,00
26/08/2019	SARL BERGER	Mise en sécurité forêt lac et nettoyage parcelles pour FREE	16 077,00
28/08/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Acquisition extincteurs salle des fêtes de Vallet.	387,46
28/08/2019	METRO BORDEAUX	Matériel et équipement de cuisine salle des fêtes	14 586,97
28/08/2019	RESE	Consommation eau lac festival drôles de mômes.	64,42
28/08/2019	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Reproduction photos sur panneau + affiches forum associations	513,84
28/08/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien vallet.	87,00
28/08/2019	SAS PSICOM	Cartes PVC rabats adhésifs pour cartes cantine.	209,77
28/08/2019	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures bureau.	168,47
28/08/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Recherche légionelles bâtiments communaux.	1 383,78
28/08/2019	Entreprise BRET Florent	Location échafaudage réfection mur rue des Genêts.	660,00
28/08/2019	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule IVECO ateliers.	111,74
28/08/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Plaquettes de freins véhicule police municipale.	294,00

28/08/2019	SARL BRICO-ONE	Réparations taille haie débroussaillouse et souffleur	265,20
28/08/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion domaine voirie 2 rue de l'Hôtel de Ville	25,00
28/08/2019	DECLIC DISTRIBUTION	Achat drapeau français Vallet.	87,98
28/08/2019	SARL JARDIFLOR	Gerbes décès Mr AUGIER ancien Maire et 14 juillet.	230,00
28/08/2019	SAS EURO-DROIT - MAISON DES DRAPEAUX.COM	Drapeaux pour inauguration salle des fêtes de Vallet	99,30
28/08/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique.	215,71
29/08/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine août véhicules.	788,56
29/08/2019	MANUTAN COLLECTIVITES	Tableau, chaises, couchettes et draps école maternelle	1 804,37
29/08/2019	ETS J M BRUNEAU SA	Foritures bureau.	72,85
29/08/2019	MARRAUD SAS	Travaux peinture salles de classe école maternelle	1 200,96
29/08/2019	TOUCOPY-SODEB SAS	Maintenance copieurs au 22/08 + régul	1 932,67
29/08/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac.	118,68
02/09/2019	AVRIL INDUSTRIE	Acquisition Désherbeur manuel multifonction Pic-Bi	157,08
02/09/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Achat téléphone siemens salle des fêtes de Vallet.	17,99
02/09/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture enrobé à froid voirie.	5 916,22
02/09/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie montendre.	11 998,73
02/09/2019	SARL ALBERT	Réparation chaudière granulés gymnase.	156,00
02/09/2019	SARL ALBERT	Dépnage système arrosage golf.	959,18
02/09/2019	CINE SERVICE	Renouvellement contrat maintenance équipement projection cinéma	1 884,48
02/09/2019	SOLURIS	Contrat maintenance informatique école élémentaire	2 449,00
03/09/2019	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école Charades.	874,80
03/09/2019	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école Vallet.	1 008,00
03/09/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	443,10
03/09/2019	CEDEO	Fournitures bâtiments.	115,85
03/09/2019	SARL JARDIFLOR	Balais ateliers.	35,85
03/09/2019	SARL JARDIFLOR	Couteau désherbeur espaces verts chardes.	13,20
03/09/2019	SARL JARDIFLOR	Arbustes espaces verts + gerbe cérémonie	519,00
03/09/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation pneu véhicule police municipale.	35,00
03/09/2019	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	313,60
03/09/2019	SARL BRICO-ONE	Réparation débroussaillouse DOLMAR.	86,99
03/09/2019	LA POSTE - PHIL.@POSTE	Page registres d'état civil 2020 montendre - chardes vallet	71,48
05/09/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Produits d'entretien + café mairie Vallet	141,23
05/09/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	129,54
05/09/2019	A2C SERVICES	Doubles clés bâtiments.	27,40

05/09/2019	BMSO - POINT P		Fournitures entretien.	1 502,03
05/09/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA		Papier format A4 et A3 écoles et mairie.	619,70
05/09/2019	LA SADEL		Fournitures scolaires école élémentaire.	943,40
05/09/2019	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école élémentaire.	884,23
05/09/2019	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école maternelle.	2 606,20
05/09/2019	APAVE SUDEUROPE		Vérification aire de jeux Vallet.	415,80
05/09/2019	HB NET - Hugo BORDET		Lavage de vitrerie écoles maternelle et élémentaire	1 564,80
10/09/2019	LAROCHE Denis		Dentrées restaurant scolaire.	94,95
10/09/2019	LES DELICES DE L'OUEST		Dentrées restaurant scolaire.	424,56
10/09/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Petit matériel espaces verts.	29,34
10/09/2019	SARL SNM		Fournitures travaux école maternelle.	134,83
10/09/2019	SAS BURO PRO		Acquisition meuble bois canapé + bacs école maternelle	949,12
10/09/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit outillage et location matériel.	2 496,06
10/09/2019	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES		Presse bibliothèque.	51,70
10/09/2019	PHARMACIE DU CHATEAU		Produits pharmaceutiques école élémentaire.	42,67
10/09/2019	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE		Location bouteille oxygène bassin ludique.	92,77
10/09/2019	RABOTIN SAS		Location conteneur château Août.	0,00
10/09/2019	PLD AUTO SARL		Réparation véhicule chardes vallet.	180,90
10/09/2019	SARL S.O.F.A.D. MEGA FETES		Pavoiement écoles.	95,04
10/09/2019	SOLOCAL		Frais publication pages jaunes.	2 958,00
11/09/2019	RABOTIN SAS		Location conteneur château Août.	98,95
12/09/2019	VEDIF Collectivités		Acquisition tables pique nique et banc lac.	5 793,60
12/09/2019	Entreprise BRET Florent		Location et mise en place d'un échafaudage tour du château	5 820,00
12/09/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Mission de géolocalisation et georéférence des réseaux	1 050,00
18/09/2019	AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS		Peinture vallet.	250,42
18/09/2019	SARL BOUE FRERES		Petit outillage vallet.	41,03
18/09/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures chardes.	227,99
18/09/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel vallet.	155,69
18/09/2019	VEDIF Collectivités		Potelets primabloc pour voirie.	942,00
18/09/2019	SARL BOUTEILLER FRERES		Réparation véhicule transit.	714,71
18/09/2019	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression affiches journées du patrimoine à Vallet	337,20
18/09/2019	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE		Carnet de timbres mairie.	12,60
18/09/2019	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux		Frais affranchissement août mairie.	0,00

23/09/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine août véhicules.	757,50
23/09/2019	SIRF	Dénrées restaurant scolaire.	772,08
23/09/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture panneau + support voirie Charades.	254,52
23/09/2019	LA SADEL	Fournitures scolaires école élémentaire.	810,84
23/09/2019	HB NET - Hugo BORDET	Nettoyage vitres salle des fêtes de Vallet.	144,00
23/09/2019	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Rajout de prises de courant école maternelle.	1 071,12
23/09/2019	SARL ROCHE	Dépose radiateur école charades et raccordement robinet cimetière	173,27
23/09/2019	GALIPAUD Patrice	Broyage chemins ruraux.	352,00
23/09/2019	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation divers matériel.	408,00

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
18/06/2019	M. RAMBEAU Naël	Me Anne CHENU des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 4 Avenue de la Gare	AO n°146	4 A 75 CA	240 000,00 €	01/07/2019	SCI TAMARI	X	01/07/2019
26/06/2019	M. et Mme Olivier GUITTON	Me Armelle De MONTALIER 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Cabanon de rue Saint Savin et Le Bourg Ouest	AA n°228 et n°259	5 A 9 CA	17 000,00 €	01/07/2019	Mme ROUSSEAU Raymonde	X	01/07/2019
04/07/2019	Gisèle CHARRIER	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130	Maison 4 Impasse du Parc	AA n°13	17 A 5 CA	121 000,00 €	12/07/2019	M. et Mme MARTINS José et Cathrine	X	12/07/2019

04/07/2019	Marie-France NIVET	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 22 Avenue de la Gare	AO n°155	12 A 77 CA	25 000,00 €	12/07/2019	M. et Mme Alain stéphane Gérard BOURCIER	X	12/07/2019
09/07/2019	SCI DES APOYHICAIRE	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 5 rue de la Tannerie	AN n°109	8 A 25 CA	109 000,00 €	12/07/2019	M. Jean-Pierre FRANCESCHI	X	12/07/2019
08/07/2019	SUCCESSION Danien SEBILAUD	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison 19 rue de Saint Savin	AC n°171 et 172	25 A 66 CA		12/07/2019		X	12/07/2019
10/07/2019	Jean-Philippe PINEL	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 45 route de la Libération	090 B n°1101, 1102 et 2147	8 A 88 CA	70 000,00 €	22/07/2019	M. et Mme François Benjamin MIRANDA DA SILVA	X	24/07/2019
11/07/2019	SCI GPB PIERRE ET TOIT	Me Patrick BEYLOT 25 place de la Prévôté 33670 CRÉON	Maison 2 rue des Halles et Grand'Rue	AA n°129 et 131	10 A 36 CA	156 000,00 €	22/07/2019		X	24/07/2019

18/07/2019	Nicole Marthe BOUEY (veuve FRANC)	Me Chantal LALANNE 60 cours des Fossés 33212 LANGON	Maison 16 rue de Saint Savin	AD n°137	13 A	124 000,00 €	22/07/2019	Mme Nicole MONKAM	X	24/07/2019
19/07/2019	Alain GODARD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 17 rue de Tivoli	AZ n°67	21 A 86 CA	100 000,00 €	22/07/2019	M. et Mme Sami Sauveur CAMMARATA	X	24/07/2019
22/07/2019	Leslie MYERS	Me Anne CHENU des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 40 Bd de Saintonge	AL n°58 et 59	6 A 71 CA	97 000,00 €	29/07/2019	Mme Rachelle HAYOT	X	01/08/2019
28/07/2019	Philippe PINEL	M. Julien SCHMIDT Greffier au TGI de MEAUX 44 avenue Salvador Allende 77100 MEAUX	Maison 1 rue du Minage	AA n°119	58 CA	Mise à Prix 57 000,00 €	29/07/2019		X	01/08/2019
31/07/2019	Annie PEROTIN	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 3 Place de l'Eglise	AA n°120	97 CA	103 000,00 €	05/08/2019	ECC 33	X	07/08/2019
05/08/2019	Cts LEGRAND	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères	Maison 3 Av de Onda	AY n°14, 15 et 16	17 A 44 CA	75 000,00 €	05/08/2019	M. et Mme Dimitri MAGNAN	X	07/08/2019

05/08/2019	Philippe VEYSSIERE	17130 MONTENDRE	Me Armelle De MONTALIER 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Maison Le Terrier	456 n°1647	B	45 A 27 CA	236 000,00 €	05/08/2019	M. et Mme Julien PIRIS	X	07/08/2019
31/07/2019	DCI 2LM	Me Armelle De MONTALIER 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Maison 11 rue du Grand Pré	AD n° 61			4 A 78 CA	69 000,00 €	09/08/2019	M. et Mme Jean-Calude DROUARD	X	12/08/2019
06/09/2019	Michel RAFFENAUD et Patricia POUPARD	Me Laurent DAESCHLER Chemin des Groies de Fouché 17500 JONZAC	Maison 4 rue de la Grève	AD n°15			9 A 96 CA	140 200,00 €	09/08/2019	M. et Mme patrick Henri FOCRAUD	x	12/08/2019
07/08/2019	Annie FRADON	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison lieu-dit Marsac	Voir DIA			99 A 8 CA	125 600,00 €	09/08/2019	M. Philippe MOREIRA et Mme Anaïs FRADON	X	12/08/2019
07/08/2019	Cts MORAN	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison 19 Route de Vallet	AP n°15			15 A 5 CA	150 000,00 €	09/08/2019	SCI CHARLES AUGUSTE DE FERREIRE	X	12/08/2019
22/08/2019	Yvan CHAFFARD	Me Carole SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château	Maison 36 rue des Genêts	AE n°112			10 A 49 CA	170 000,00 €	09/09/2019	M. et Mme Frédéric Jean Albert COPPIN	X	10/09/2019

27/08/2019	Cts MARCELLY	d'Eau 33920 SAINT- SAVIN	Me Anne CHENU des Chemins Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 11 rue des Pins	AO n°32 et 36	6 A 93 CA	91 000,00 €	09/09/2019	M. et Mme Sébastien FRADON	X	10/09/2019
12/09/2019	Jean Claude DI BIASE	T.G.I - Service des saisies Immobilières Square Maréchal Foch 17108 SAINTES	Maison 9 Bd de Saintonge	AN n°8	59 A 44 CA	Mise à Prix 50 000,00 €	16/09/2019		X	18/09/2019	
13/09/2019	Françoise SAAL	Me Florence FUSTER-MILLERE 30 Ter Avenue de la République 17270 MONTGUYON	Maison 5 rue du Petit Paradis	AC n°90	4 A 48 CA	83 000,00 €	17/09/2019	Mme Morgane ORNECQ	X	18/09/2019	
17/09/2019	Thierry REDON	Me Benoit GUILHOT 52 Avenue de l'Isle 33230 GUITRES	Maison 9 rue des Brouillauds	AB n° 124	85 A	30 000,00 €	18/09/2019	alk pereira da silva	X	18/09/2019	
23/09/2019	René COSSUREL	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 40 rue du Printemps	AB n°8	4 A 64 CA	120 000,00 €	23/09/2019	Mme Séverine FURET	X	23/09/2019	

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par financeur par projet :

Décision 017240DE040720191 du 4 juillet 2019 :

Demande de subvention à l'ADEME (Fonds chaleur) et au Conseil Départemental de Charente Maritime (Fonds énergie) pour l'installation d'une PAC géothermique sur sondes à la Salle municipale de Montendre :

Montant opération HT : 89 112,43 € HT Montant sollicité ADEME : 35 000 € Montant sollicité CD17 : 5 100,59 €

Décision 017240DE080820191 du 8 août 2019 :

Demande de subvention à l'ADEME (Fonds chaleur) et au Conseil Départemental de Charente Maritime (Fonds énergie) pour l'installation d'une PAC géothermique sur sondes à la Salle municipale de Montendre :

Montant opération HT : 156 602,05 € HT Montant sollicité ADEME : 35 000 € Montant sollicité CD17 : 17 299,28 €

Décision n° 017240DE240920191 du 24 septembre 2019 :

Demande de subvention au Conseil Départemental de Charente Maritime pour le projet de réaménagement et de mise en conformité de la Salle municipale de Montendre :

Montant opération : 1 293 165,32 € TTC Montant sollicité : 250 000 €

